

LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER

P.H.P.

PLANTATIONS DU HAUT PENJA

Nyombé, le 21 novembre 2022

Madame, Monsieur,

OBJET : LIS n° 75_Construction et modernisation des cantines PHP

Liste des prestataires consultés :

Les prestataires ont été sélectionnés sur base de leurs domaines d'activités (travaux de génie civil) ainsi que sur base des expériences antérieures avec le pouvoir adjudicateur.

DETRAPES

Tel. 675 86 55 74 - 671 60 08 55

detrapsl@yahoo.com

ETS ITS AFRIQUE

Tel. 677 09 38 28

itsafrique074@gmail.com

BERTIGC

Tel. 677 45 50 37

berti.industriel@gmail.com

APEX

nasa_gd2@yahoo.com

KEMEK

kemek.industry@yahoo.com

KMT

Tel. 677 83 62 52

jevilek@yahoo.com

FOYET ET FRERES

Tel. 677 807 591

foyetpierrehippolyte@gmail.com

La présente lettre est une invitation à soumissionner pour le marché de travaux susmentionné, subventionné par les Mesures d'Accompagnement aux pays ACP fournisseurs de Bananes (MAB) (**contrat BAN/2015/367-231**)

Veillez trouver ci-joints les documents suivants, qui constituent le dossier d'appel d'offres :

VOLUME 1

SECTION 1: INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

SECTION 2: FORMULAIRE DE SOUMISSION

VOLUME 2

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Pour obtenir des informations complètes sur les procédures d'appel d'offres, veuillez-vous référer au Guide Pratique et à ses annexes, qui peuvent être téléchargés de l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/comm/europeaid/tender/gestion/index_fr.htm

Nous attendons de recevoir votre offre. Si vous décidez de ne pas soumettre d'offre, nous vous remercions de bien vouloir nous en informer par écrit, en indiquant les raisons de votre décision.

En soumettant une offre, vous acceptez de recevoir la notification des résultats de la procédure par voie électronique. Cette notification sera réputée avoir été reçue par vous à la date à laquelle le pouvoir adjudicateur l'aura envoyée à l'adresse électronique que vous aurez mentionnée dans votre offre.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Sanata DIAWARA
Responsable Programme UE

VOLUME 1

SECTION 1 : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

RÉFÉRENCE DE PUBLICATION : LIS 75_Construction et modernisation des cantines PHP

En présentant son offre, le soumissionnaire accepte sans restriction, l'ensemble des conditions générales et particulières régissant le marché, comme seule base de cette procédure d'appel d'offres, quelles que soient ses propres conditions de prester auxquelles il déclare renoncer. Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné attentivement et se conformer à tous les formulaires, instructions, dispositions contractuelles et spécifications contenues dans ce dossier d'appel d'offres. Le soumissionnaire qui ne fournit pas dans les délais requis toutes les informations et tous les documents nécessaires verra son offre rejetée. Aucune réserve émise dans l'offre par rapport au dossier d'appel d'offres ne peut être prise en compte ; toute réserve peut donner lieu au rejet immédiat de l'offre sans qu'il soit procédé plus avant à son évaluation.

Les présentes Instructions aux soumissionnaires définissent les règles de soumission, de sélection et de mise en œuvre des actions dans le cadre du présent appel d'offres, en conformité avec les dispositions du Guide Pratique, qui s'applique au présent appel (disponible sur Internet à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/implementation/practical_guide/index_fr.htm).

PARTIE GÉNÉRALE

1.1. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

L'ensemble des prestations s'étalent sur quatre lots :

LOT N°1 : Travaux de construction et de modernisation de quatre (04) cantines dans le domaine OUEST ;

LOT N°2 : Travaux de construction et de modernisation de trois (03) cantines à Déhané, région du SUD ;

LOT N°3 : Travaux de construction et de modernisation d'une (01) cantine à Tiko, dans la région du SUD-OUEST ;

LOT N°4 : Travaux de construction et de modernisation d'une (01) cantine au magasin central PHP à Penja.

Les soumissionnaires doivent déposer des offres pour la totalité des travaux demandés dans le dossier. Aucune offre ne sera acceptée pour un lot incomplet.

Calendrier :

	DATE	HEURE*
Visite draft à Nyombé	Vendredi 02 décembre	10h00
Date limite pour la remise des offres	Vendredi 16 décembre 2022	18h00
Séance d'ouverture des offres	Mercredi 21 décembre 2022	14h30

**Toutes les heures sont celles propres au fuseau horaire du pays du pouvoir adjudicateur*

1.2. FINANCEMENT

Le projet est cofinancé par l'Union européenne, conformément aux règles des Mesures d'accompagnements aux pays ACP producteurs de bananes (MAB).

1.3. PARTICIPATION

La participation au marché est ouverte à toutes les personnes physiques, et aux personnes morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] effectivement établies dans l'un des Etats membres de l'Union Européenne ou dans l'un des pays et territoires des régions définis par le règlement (UE) n° 236/2014 énonçant les règles et modalités communes de mise en œuvre des instruments applicables au programme d'aide au titre duquel le marché est financé. Par ailleurs, la participation est ouverte aux organisations internationales. Toutes les prestations engagées dans le cadre de ce marché doivent avoir pour origine un ou plusieurs de ces pays. Elles peuvent provenir de tout pays lorsque leur montant ne dépasse pas 100 000 EUR.

Ces conditions visent tous les nationaux desdits États et toutes les personnes morales, sociétés et partenariats établis dans ces Etats. Afin de prouver leur éligibilité, les personnes morales soumissionnaires doivent présenter les documents requis par la législation de leur pays d'établissement. En cas de doute, le pouvoir adjudicateur peut demander au soumissionnaire de fournir des preuves démontrant qu'il respecte effectivement ces règles. Pour prouver qu'elles respectent le critère "d'établissement", les personnes morales doivent démontrer que leur personnalité juridique est établie en vertu de la législation d'un pays éligible et que leur siège social réel se situe dans un pays éligible. Par "siège social réel" on entend le lieu où se trouvent ses organes de direction et ses services administratifs centraux ou le centre réel de ses activités.

Les conditions d'admissibilité s'appliquent à tous les membres d'une joint-venture/d'un consortium, à tous les sous-traitants et à tous les fournisseurs des soumissionnaires. Tous les soumissionnaire, tous les membres d'une joint-venture/d'un consortium, tous les sous-traitants fournissant plus de 10% des travaux et tous les fournisseur fournissant plus de 10% des travaux doivent certifier qu'ils remplissent ces conditions et prouver qu'ils remplissent les conditions d'éligibilité par des documents datés de moins de un an avant la date limite de soumission des offres, établis conformément à leur droit national ou à la pratique ou en fournissant des copies des documents originaux relatifs à leur enregistrement et/ou leur statut juridique, qui établissent leur lieu d'enregistrement et/ou leur siège statutaire ainsi que, s'il diffère, le siège de leur administration centrale. Le pouvoir adjudicateur peut accepter d'autres preuves satisfaisantes que ces conditions sont remplies.

Sont exclues de la participation et de l'attribution de marchés les personnes physiques, sociétés ou entreprises qui se trouvent dans l'une des situations mentionnées au point 2.3.3 du Guide Pratique. Les soumissionnaires doivent produire une déclaration selon laquelle ils ne se trouvent pas dans l'une quelconque des situations d'exclusion visées au point 2.3.3 du Guide Pratique. Cette déclaration doit englober tous les membres d'une joint-venture/d'un consortium. Les soumissionnaires qui se sont rendus coupables de fausses déclarations peuvent en outre être frappés de sanctions financières et d'exclusion, conformément au point 2.3.4 du Guide Pratique.

Le cas d'exclusion visé ci-dessus s'applique à tous les membres d'une joint-venture/d'un consortium, à tous les sous-traitants et tous les fournisseurs des soumissionnaires. La limite maximale de sous-traitance autorisée ne peut dépasser 30 % de la valeur de l'offre¹.

Dans la sélection des sous-traitants, la préférence sera accordée par le contractant aux personnes physiques, sociétés ou entreprises des États ACP aptes à mettre en œuvre les travaux requis à conditions égales.

¹ Lorsque la sous-traitance est incluse dans l'offre, il est recommandé que les arrangements contractuels entre le soumissionnaire et ses sous-traitants contiennent des dispositions sur la médiation comme moyen alternatif de règlement des litiges, en conformité avec les pratiques nationales et internationales.

1.4. UNIQUEMENT UNE OFFRE PAR SOUMISSIONNAIRE

Une société ne peut soumissionner que pour une seule offre à titre individuel ou en tant que membre d'une Joint-Venture/d'un Consortium pour le même contrat.

La soumission ou la participation en tant que soumissionnaire dans plus d'une offre pour un contrat entraînera la disqualification de toutes les offres incluant cette société. Une même société peut seulement participer en tant que sous-traitante dans plusieurs offres, si cela est justifié par les spécificités du marché et avec l'accord du pouvoir adjudicateur.

1.5. FRAIS DE SOUMISSION

Tous les frais associés à la préparation et à la soumission des offres sont à la charge du soumissionnaire. Le pouvoir adjudicateur n'encourt aucune responsabilité pour ces frais, et ce quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure.

Le pouvoir adjudicateur n'encourt aucune responsabilité, ni aucun frais, s'agissant des dépenses ou des pertes éventuellement supportées par le soumissionnaire lors des visites et lors de l'examen du site ou pour tout autre aspect relatif à sa soumission.

1.6. VISITE DU SITE ET RÉUNION DE CLARIFICATION

Le soumissionnaire est fortement invité à visiter et inspecter le site des travaux et ses alentours afin de déterminer, sous sa propre responsabilité, à ses frais et à ses risques, les éléments nécessaires à la préparation de son offre et à la signature du marché de travaux.

Une visite de site aura lieu à l'initiative du pouvoir adjudicateur à la date fixée au point 1.1.

DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES

1.7. CONTENU DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres comprend les documents spécifiés dans la lettre d'invitation à soumissionner.

Les soumissionnaires sont entièrement responsables de l'examen attentif du dossier d'appel d'offres, y compris les dessins disponibles pour vérification, toute modification envoyée lors de la période de soumission des offres, ainsi que pour l'obtention de l'information fiable sur les conditions et obligations susceptibles d'affecter le montant ou la nature de l'offre ou l'exécution des travaux. Dans l'hypothèse où son offre serait retenue, aucune demande de modification du montant découlant d'erreurs ou d'omission dans les obligations précédemment décrites ne sera admise.

1.8. EXPLICATIONS RELATIVES AUX DOCUMENTS DE L'APPEL D'OFFRES

Les soumissionnaires peuvent poser des questions par écrit jusqu'à 10 jours avant la date limite de soumission des offres, en précisant la référence et l'intitulé du marché à Monsieur Valerie ADEBADA v.adebada@phpcam.net

Le pouvoir adjudicateur n'a pas d'obligation de fournir des informations complémentaires après cette date.

Le pouvoir adjudicateur doit répondre à toutes les questions des soumissionnaires au moins 5 jours avant la date de réception des offres.

Les questions/réponses seront envoyées à l'ensemble des soumissionnaires.

1.9. MODIFICATIONS AUX DOCUMENTS DE L'APPEL D'OFFRES

Le pouvoir adjudicateur peut modifier les documents de l'appel d'offres en envoyant des modifications jusqu'à 5 jours avant la date de soumission des offres.

Chaque modification fait partie des documents d'appel d'offres et sera envoyé à l'ensemble des soumissionnaires.

Le pouvoir adjudicateur peut, si nécessaire étendre la date limite de soumission des offres de manière à laisser aux soumissionnaires suffisamment de temps pour prendre en compte ces modifications dans la préparation de leurs offres.

PRÉPARATION DES OFFRES

1.10. LANGUE DES OFFRES

Les offres, la correspondance et les documents associés aux offres échangés entre le soumissionnaire et le pouvoir adjudicateur doivent être rédigés dans la langue de la procédure, qui est le **français**. Toute correspondance relative aux paiements, en ce compris les factures et les certificats de paiements intermédiaires et finaux, doit également être envoyée au pouvoir adjudicateur en français.

Si les pièces justificatives demandées ne sont pas écrites dans une des langues officielles de l'Union européenne, une traduction dans la langue de l'appel d'offres doit être fournie. Lorsque les documents sont rédigés dans une langue officielle de l'Union européenne autre que celle utilisée dans l'appel d'offres, il est vivement recommandé de fournir une traduction dans la langue de l'appel d'offres afin de faciliter l'évaluation des documents.

1.11. CONTENU ET PRÉSENTATION DES OFFRES

Les offres doivent remplir les conditions suivantes :

- Les offres doivent contenir les documents et informations mentionnés au point 3.3 ci-dessous.
- L'offre doit être signée par une ou plusieurs personnes habilitées par une procuration qui est produite
- Les pages pertinentes des documents spécifiés au point 3 doivent être signées comme indiqué.
- Le soumissionnaire doit fournir tous les documents requis par les dispositions du dossier d'appel d'offres. Tous ces documents, sans exception, doivent se conformer strictement à ces conditions et dispositions, et ne peuvent pas contenir d'altérations faites par le soumissionnaire. Les offres qui ne sont pas conformes aux exigences du dossier d'appel d'offres peuvent être rejetées.

Quand les travaux ont été divisés en lots, le soumissionnaire peut remettre une offre pour seulement un lot, plusieurs, ou tous les lots.

Chaque lot fera l'objet d'un contrat séparé et les quantités indiquées pour chacun des lots sont indivisibles. Le soumissionnaire doit offrir les quantités demandées dans leur ensemble ou par lot. En aucun cas, les offres portant sur une partie des quantités demandées ne seront prises en compte.

Un soumissionnaire peut inclure dans son offre la remise globale qu'il est prêt à accorder dans l'hypothèse où tout ou partie des lots pour lesquels il a soumissionné lui seraient attribués. La remise doit être clairement indiquée, de manière à pouvoir être annoncée lors de la séance d'ouverture publique.

Les marchés seront attribués lots par lots, mais le pouvoir adjudicateur doit choisir la solution globale la plus favorable prenant en compte les remises proposées.

1.12. INFORMATIONS/DOCUMENTS À FOURNIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Toutes les offres doivent comprendre les informations et les documents dûment complétés suivants:

1. L'offre administrative

- **Le formulaire de soumission**, conformément aux formulaires figurant au Volume 1, section 2;
- **La fiche d'identification financière** (en annexe)
- **La fiche d'entité légale** (en annexe)

Pour les entreprises Camerounaises, le dossier administratif devra inclure :

- Une photocopie de la **carte fiscale** en cours de validité.
- Une photocopie de l'**inscription au registre de commerce**.
- Une photocopie de la **patente professionnelle** en cours de validité.
- Une **attestation originale de mise à jour à la CNPS** datant de moins de trois mois attestant que le soumissionnaire y reverse régulièrement les sommes dont il est redevable.
- Une **attestation de non-faillite** datant de moins de trois mois.
- Un original du **quitus fiscal** daté de moins de trois mois attestant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis des impôts.
- Une **attestation de localisation**.

2. L'offre technique

- **Une information générale sur le soumissionnaire**
- **Le descriptif de l'organisation**
- **La procuration ou la signature dûment autorisée** : un document officiel (statuts, déclaration devant notaire, etc.) prouvant que la personne qui signe est habilitée à le faire pour le nom et le compte de l'entité/entreprise commune/consortium.
- **L'état financier**. Les documents visant à prouver la capacité économique et financière du soumissionnaire pour l'exécution du marché. Le chiffre d'affaires doit être supérieur à trois fois l'offre financière du soumissionnaire.
- **Les qualifications techniques** :
 - **Vue générale du personnel de l'entreprise et liste des ressources humaines affectées au projet** ;
 - **Liste des équipements disponibles affectés au projet** ;
 - **Plan de travail et programme** : compréhension du projet, notes de calculs et plans, organisation du chantier et planning prévisionnel, délais de livraison, plan d'assurance qualité, etc. Le soumissionnaire devra s'engager à réaliser les travaux dans les délais impartis et apporter la preuve de sa capacité à respecter les délais. Des pénalités en cas de retard seront incluses dans le contrat.
 - **Expérience comme titulaire** : le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés similaires dans le même domaine dans les trois dernières années. Il devra produire un listing des livraisons similaires et au moins de même importance effectuées au cours des trois dernières années (date, montant, contact client...) accompagné des bordereaux de réception.
 - **Historique des litiges** ;
 - **Autres informations**.
- **L'offre technique doit inclure une version électronique de l'offre technique (sur clé USB)**.

3. L'offre financière (joindre la/les feuille(s) de calcul Excel sur clé USB).

- **Le Cadre de détail quantitatif et estimatif ou décomposition du prix global et forfaitaire**

Afin d'être considérés comme éligibles pour l'attribution du marché, les soumissionnaires doivent fournir la preuve qu'ils répondent aux critères de sélection. Cette preuve doit être fournie par les soumissionnaires par le biais des informations et des documents décrits ci-dessus et sous toute autre forme que les soumissionnaires souhaiteraient utiliser.

Les critères de sélection de chaque soumissionnaire sont les suivants :

a) Capacité économique et financière du candidat :

L'objet de ce critère consiste à vérifier si le candidat ne sera pas économiquement dépendant du pouvoir adjudicateur au cas où le marché lui serait attribué, et a une stabilité financière suffisante pour donner suite au marché proposé.

b) Capacité technique et professionnelle du candidat :

L'objet de ce critère consiste à vérifier si le candidat : possède ou non les ressources humaines constantes, l'expertise et l'expérience suffisantes pour être en mesure de donner suite au marché proposé et n'est pas un candidat dépourvu d'expertise réelle dans les domaines relatifs au marché qui se contente d'identifier et de proposer des experts qui répondent à la description du projet.

1.13. PRIX DES OFFRES

La monnaie de l'offre est en euro (€) ou en monnaie nationale (FCFA).

Le soumissionnaire doit fournir une décomposition du prix global et forfaitaire en euro ou en monnaie nationale. Le prix de l'offre doit couvrir l'ensemble des travaux décrits dans le dossier d'appel d'offres. Tous les montants figurant dans la décomposition du prix global et forfaitaire, le questionnaire et les autres documents doivent être libellés dans cette monnaie, à l'exception des originaux des états bancaires et financiers annuels.

Les soumissionnaires doivent chiffrer toutes les composantes de la décomposition du prix global et forfaitaire. Tous les postes non chiffrés ne seront pas payés et seront censés être couverts par les autres postes de la décomposition du prix global et forfaitaire

Les prix n'incluent pas les taxes et droits fiscaux dont l'exonération est explicitement donnée pour le marché. Les taxes et droits fiscaux non-exonérés sont compris dans les différents prix de la décomposition du prix global et forfaitaire.

Si le soumissionnaire offre une remise, elle doit figurer clairement dans la décomposition du prix global et forfaitaire et être indiquée dans le formulaire de soumission du Volume 1, section 2. La remise doit être indiquée pour l'ensemble des travaux. Si le soumissionnaire offre une remise, chaque titre de paiement intermédiaire doit intégrer cette remise calculée sous la même base que dans l'offre.

1.14. PÉRIODE DE VALIDITÉ DES OFFRES

Les offres doivent rester valides durant une période de 90 jours à compter de la date limite de soumission des offres mentionnée dans l'avis de marché, l'invitation à soumissionner ou telle que modifiée.

Dans des circonstances exceptionnelles et avant l'expiration de la période de validité des offres, le pouvoir adjudicateur peut demander aux soumissionnaires de prolonger la validité de leurs offres pour un nombre indiqué de jours, qui ne peut dépasser 40. Les demandes et les réponses doivent être formulées par écrit. Un soumissionnaire peut refuser de se conformer à cette demande. S'il décide de s'y conformer, son offre ne peut être modifiée.

Le soumissionnaire retenu doit maintenir son offre pour une période de 60 jours supplémentaires. Le délai supplémentaire est ajouté à la période de validité sans tenir compte de la date de notification.

1.15. SOLUTIONS VARIANTES

Les solutions variantes sont autorisées mais ne seront prises en compte que si leur prix est inférieur ou égal au prix de l'offre originale retenue.

Les soumissionnaires doivent fournir une offre conforme aux exigences du dossier d'appel d'offres. Si l'invitation à soumissionner prévoit la possibilité de proposer des variantes, les spécifications techniques et la grille d'évaluation doivent préciser l'objet, les limites et les conditions de base applicables. Si le soumissionnaire le souhaite, il peut proposer une ou plusieurs variantes techniques. **Seules celles émanantes du soumissionnaire retenu seront prises en compte par le pouvoir adjudicateur.**

Les solutions variantes doivent comporter tous les détails nécessaires pour leur évaluation complète, comprenant les plans, calculs de conception, spécifications techniques, bordereau de prix et méthodes proposées. Toute variante doit comporter :

- a) une offre individuelle portant sur la solution variante ;
- b) une démonstration des bénéfices de la variante sur la solution de base, avec une justification quantifiée des avantages économiques et/ou techniques ;
- c) les plans et les spécifications de la solution de base qui ne sont pas modifiés par la variante ;
- d) ceux modifiés par la variante ;
- e) une note technique relative à la conception de la variante et, si nécessaire, les plans et les calculs.

Les tarifs et prix mentionnés dans le budget ventilé doivent correspondre aux conditions précisées dans les documents de l'appel d'offres. Le soumissionnaire doit clairement indiquer dans sa variante les additions ou soustractions à effectuer pour chaque tarif et prix, pour autant que la variante et ses spécificités soient acceptées par le pouvoir adjudicateur. Pour les contrats forfaitaires, il doit remettre une décomposition globale et forfaitaire telle que modifiée par la variante. Pour les contrats basés sur des prix unitaires, il doit remettre un budget ventilé tel que modifié par la variante.

Toute proposition de variante doit être soumise dans une enveloppe intérieure séparée, clairement marquée "variante" et doit contenir une offre technique et une offre financière.

Les prix mentionnés dans la décomposition du prix global et forfaitaire doivent correspondre aux conditions précisées dans les documents de l'appel d'offres.

Le soumissionnaire doit clairement indiquer dans sa variante les additions ou soustractions à effectuer pour chaque prix, pour autant que la variante et ses spécificités de construction soient acceptées par le pouvoir adjudicateur. Pour les contrats forfaitaires, il doit remettre une décomposition du prix global et forfaitaire telle que modifiée par la variante. Pour les contrats basés sur des prix unitaires, il doit remettre un Détail Estimatif et Bordereau des Prix tel que modifié par la variante.

SOUMISSION DES OFFRES

1.16. SCCELLAGE, MARQUAGE ET REMISE DES OFFRES

L'offre complète doit être présentée sous la forme d'un original, clairement marqué comme «Original» et d'une copie, également clairement marquée comme «Copie». En cas de divergence, l'original prévaut.

L'offre technique et l'offre financière doivent être placées ensemble sous enveloppe scellée. L'enveloppe doit ensuite être placée dans une enveloppe scellée/un colis scellé, à moins que le volume n'implique un envoi séparé pour chacun des lots.

Les soumissions doivent parvenir au pouvoir adjudicateur avant la date limite spécifiée ci-dessus, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par porteur contre reçu signé par le pouvoir adjudicateur ou son représentant.

L'offre doit être envoyée à l'adresse suivante :

P.H.P

Quai Fruitier n°12
Port Autonome de Douala
Douala - Akwa
CAMEROUN

Si les offres sont remises en mains propres, elles doivent être remises à l'adresse suivante :

Plantations du Haut Penja (PHP)

Service Achats

B.P. 05 Nyombé
CAMEROUN

L'offre y compris ses annexes, ainsi que tous les documents d'accompagnement doivent être envoyés sous enveloppe scellée comportant uniquement:

- a) l'adresse indiquée ci-dessus ;
- b) le code de référence de la présente procédure d'appel d'offres ;
- c) le cas échéant, le numéro du ou des lot(s) soumissionné(s);
- d) la mention « À ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des offres », dans la langue du dossier d'appel d'offres ;
- e) le nom du soumissionnaire.

1.17. EXTENSION DE LA PÉRIODE DE SOUMISSION DES OFFRES

Le pouvoir adjudicateur peut discrétionnairement étendre la période de soumission des offres par le biais d'une modification. Dans ce cas, tous les droits et obligations du pouvoir adjudicateur et du soumissionnaire qui, dans l'avis de marché, se réfèrent à la date initialement indiquée, devront se comprendre comme se référant à la nouvelle date limite de soumission.

1.18. OFFRES TARDIVES

Toutes les offres reçues après la date limite de soumission des offres indiquées dans l'avis de marché ou les présentes instructions seront conservées par le pouvoir adjudicateur. Aucune responsabilité ne peut être assumée pour la délivrance tardive des offres. **Les offres tardives seront rejetées et ne seront pas évaluées.**

1.19. MODIFICATIONS ET RETRAIT DES OFFRES

Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leurs offres par notification écrite avant la date limite susmentionnée. Aucune offre ne peut être modifiée à l'expiration de cette date. Les retraits doivent être inconditionnels et mettent fin à toute participation à la procédure d'appel d'offres. L'enveloppe doit indiquer, de plus, "Modification" ou "Retrait".

OUVERTURE ET ÉVALUATION DES OFFRES

1.20. OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture et le dépouillement des offres ont pour objet de vérifier si les soumissions sont complètes, si les documents demandés ont été fournis et si les soumissions sont, d'une manière générale, en ordre.

Les offres seront ouvertes en séance publique à la date et à l'endroit précisé ci-dessus par le comité désigné à cette fin. Le comité établira le procès-verbal de la réunion, mis à la disposition des soumissionnaires à leur demande.

Seront annoncés lors de la séance d'ouverture, les noms des soumissionnaires, les prix, les remises offertes, les notifications écrites des modifications et des retraits, ainsi que toute autre information jugée appropriée par le pouvoir adjudicateur.

Après la séance d'ouverture publique, aucune information relative à l'examen, la clarification, l'évaluation ou la comparaison des offres, ni aucune recommandation relative à l'attribution du contrat ne pourra être divulguée jusqu'à ce que le marché ait été attribué.

Toute tentative d'un soumissionnaire visant à influencer le comité d'évaluation dans la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres, à obtenir des informations sur le déroulement de la procédure ou à influencer le pouvoir adjudicateur dans sa décision relative à l'attribution du marché entraîne le rejet immédiat de son offre.

1.21. ÉVALUATION DES OFFRES

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander au soumissionnaire des clarifications sur tout point de son offre que le comité d'évaluation jugera nécessaires à son évaluation. Les demandes de clarifications et les réponses doivent être faites par écrit. Elles ne peuvent en aucun cas viser à modifier ou changer le prix ou le contenu de l'offre, sauf pour corriger des erreurs arithmétiques découvertes par le comité d'évaluation lors de l'analyse des offres.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de vérifier les informations fournies par le soumissionnaire si le comité d'évaluation le juge nécessaire.

Examen de la conformité administrative des offres

Cette phase a pour objet de vérifier si l'offre est conforme, quant au fond, aux exigences du dossier d'appel d'offres. Une offre est réputée conforme lorsqu'elle respecte toutes les conditions, modalités et spécifications contenues dans le dossier d'appel d'offres, sans s'en écarter ni à ajouter des restrictions substantielles.

Les écarts ou restrictions substantielle sont celles qui affectent la portée, la qualité ou l'exécution du marché ou qui s'écartent du dossier d'appel d'offres ou limitent les droits du pouvoir adjudicateur ou les obligations du soumissionnaire au titre du marché ou portent atteinte à la situation, au regard de la concurrence, des soumissionnaires ayant présenté des offres conformes. La décision qu'une offre est non conforme devra être dûment justifiée dans le rapport d'évaluation.

Le comité vérifie que chaque offre :

- a été correctement signée, et
- que tous les éléments de la grille d'évaluation de la conformité aux prescriptions administratives sont acceptables,
- qu'elle est accompagnée de tous les documents et de toutes les informations requis,
- se conforme en substance avec les dispositions du présent dossier d'appel d'offres.

Si une offre ne répond pas aux exigences de la grille d'évaluation de la conformité administrative, elle sera rejetée par le comité d'évaluation lors de la phase d'évaluation de la conformité.

Évaluation technique

Le comité d'évaluation doit évaluer les seules offres jugées substantiellement conformes.

La procédure d'évaluation vise à identifier le soumissionnaire le plus à même de permettre au pouvoir adjudicateur, au moindre coût, de remplir ses objectifs, à savoir disposer d'une installation réalisée à temps, remplissant les critères publiés et dans le budget disponible. L'évaluation des offres peut porter non seulement sur les coûts de construction, mais aussi si nécessaire sur les coûts d'exploitation et les ressources nécessaires (facilité d'exploitation et de maintenance) conformément aux spécifications techniques. Le pouvoir adjudicateur examinera en détail toute l'information fournie par les soumissionnaires et formera son jugement sur la base du coût total le plus bas incluant ces coûts additionnels.

À ce stade de la procédure d'évaluation, le comité d'évaluation analysera la conformité technique de chaque offre et classera les offres en deux catégories : techniquement conformes et techniquement non conformes.

Évaluation financière

Au terme de l'évaluation technique, le comité vérifie que les propositions financières ne comportent pas d'erreurs arithmétiques. Si l'appel d'offres porte sur plusieurs lots, les prix sont comparés pour chaque lot. L'évaluation financière doit déterminer la meilleure proposition financière pour chaque lot, compte tenu des éventuels rabais consentis.

Lors de l'analyse de l'offre, le comité établira le prix final de l'offre après correction éventuelle.

1.22. CORRECTION DES ERREURS

Les erreurs éventuelles dans l'offre financière seront corrigées par le comité d'évaluation de la manière suivante :

- en cas de différence entre les montants en chiffres et en mots, ces derniers prévalent ;
- à l'exception des marchés au forfait, en cas de différence entre un prix unitaire et le montant total découlant de la multiplication de ce prix par la quantité, le prix unitaire prévaut.

Le montant indiqué dans l'offre par le soumissionnaire peut être ajusté par le comité d'évaluation en cas d'erreur et le montant corrigé lie le soumissionnaire. En cas de refus de sa part, son offre sera rejetée.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

1.23. CRITÈRES D'ATTRIBUTION

L'offre économiquement la plus avantageuse sera l'offre techniquement conforme obtenant le meilleur rapport qualité/prix. Les critères d'attribution du marché sont :

- **Meilleurs prix ;**
- **Meilleure note technique.**

1.24. NOTIFICATION DE L'ATTRIBUTION, CLARIFICATIONS CONTRACTUELLES

Avant l'expiration de la période de validité des offres, le pouvoir adjudicateur notifiera à l'attributaire par écrit que son offre a été sélectionnée et attirera son attention sur toute erreur arithmétique corrigée lors de l'évaluation.

Cette notification peut prendre la forme d'une invitation à clarifier certains points contractuels qui y sont indiqués et auxquels le soumissionnaire doit se préparer à répondre. Ces clarifications se limitent à celles n'ayant pas d'impact direct dans le choix de l'offre retenue. Le résultat de ces clarifications figurera dans un Mémoire des clarifications, signé par les deux parties et intégré au contrat.

Les pièces justificatives démontrant la capacité économique et financière ainsi que la capacité technique et professionnelle conformément aux critères de sélection précisés ci-dessus seront exigés, sauf si des documents donnant satisfaction sur ce point sont déjà inclus dans l'offre.

Si l'attributaire ne fournit pas les pièces justificatives ou la déclaration dans un délai de 15 jours calendrier suivant la date de notification de l'attribution ou s'il s'avère qu'il a soumis des fausses informations, l'attribution sera considérée nulle et non avenue. Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur peut attribuer l'appel d'offres au soumissionnaire moins-disant immédiatement suivant ou annuler la procédure d'appel d'offres.

Après la signature du contrat et la remise de la garantie d'exécution par l'attributaire, le pouvoir adjudicateur informera sans délai les autres soumissionnaires de l'issue de la procédure.

1.25. SIGNATURE DU CONTRAT ET GARANTIE D'EXÉCUTION

Dans les 30 jours suivant la réception du contrat signé par le pouvoir adjudicateur, l'attributaire signe, date et retourne celui-ci. Par la signature du contrat par l'attributaire, celui-ci devient le contractant et le contrat entre en vigueur.

Si l'attributaire ne signe pas le contrat dans un délai de 30 jours après réception de la notification, le pouvoir adjudicateur peut considérer l'acceptation de l'offre comme nulle et non avenue, sans préjudice des droits à compensation ou des recours dont il dispose du fait de cette défaillance et sans possibilité de contestation de la part de l'attributaire à son encontre.

La garantie de bonne exécution est fixée à 10% du montant du marché et fera l'objet d'une retenue sur le paiement du solde à la réception provisoire. Elle sera libérée 12 mois après la réception provisoire, dans les 90 jours suivant la délivrance du certificat de réception définitive par le pouvoir adjudicateur.

1.26. ANNULATION DE LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES

En cas d'annulation d'une procédure d'appel d'offres, les soumissionnaires seront avertis par le pouvoir adjudicateur. Lorsque l'appel d'offres est annulé avant la séance d'ouverture des offres, les enveloppes scellées sont retournées, non ouvertes, aux soumissionnaires.

L'annulation peut intervenir dans les cas suivants :

- a) lorsque l'appel d'offres est infructueux, c'est-à-dire lorsqu'aucune offre méritant d'être retenue sur le plan qualitatif et/ou financier n'a été reçue ou lorsqu'il n'y a pas eu de réponse valable;
- b) lorsque les paramètres techniques ou économiques du projet ont été fondamentalement modifiés;
- c) lorsque des circonstances exceptionnelles ou de force majeure rendent impossible la mise en œuvre normale du projet;
- d) lorsque toutes les offres conformes sur le plan technique excèdent les ressources financières disponibles;
- e) lorsqu'il y a eu des irrégularités dans la procédure, notamment lorsqu'elles ont empêché une concurrence loyale, à savoir lorsque l'appel d'offres ne respecte pas les principes d'économie, d'efficacité et d'efficacités (par exemple si le prix du soumissionnaire auquel le marché doit être attribué est objectivement disproportionné par rapport au prix du marché)

En aucun cas le pouvoir adjudicateur ne peut être redevable de dommages et intérêts, quelle qu'en soit leur nature (en particulier les dommages pour pertes de profit) qui seraient liés d'une quelconque manière à l'annulation de la procédure d'appel d'offre, et ce, même dans le cas où le pouvoir adjudicateur aurait été informé de la possibilité d'un préjudice subi du fait de l'annulation. La publication d'un avis de marché n'engage nullement le pouvoir adjudicateur à mettre en œuvre le programme ou le projet annoncé.

1.27. CLAUSES DÉONTOLOGIQUES

Toute tentative d'un candidat ou d'un soumissionnaire visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec ses concurrents ou à influencer le comité ou le pouvoir adjudicateur au cours de la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres entraîne le rejet de sa candidature ou de son offre et l'expose à des sanctions administratives.

Sauf autorisation préalable et écrite du pouvoir adjudicateur, le contractant et son personnel et toute autre société avec laquelle le contractant est associé ou lié, n'ont pas qualité pour exécuter, même à titre accessoire ou de sous-traitance, d'autres services, réaliser des travaux ou livrer des fournitures, pour le projet. Cette interdiction est également applicable aux autres projets pour lesquels le contractant, en raison de la nature du marché, pourrait également se retrouver dans une situation de conflit d'intérêts.

Lors de la remise de sa candidature ou de son offre, le candidat ou le soumissionnaire est tenu de déclarer qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts et qu'il n'a aucun lien spécifique équivalent à ce sujet avec d'autres soumissionnaires ou d'autres parties au projet. Si durant la mise en œuvre du marché, une telle situation se produisait, le contractant aurait l'obligation d'en informer immédiatement le pouvoir adjudicateur.

Le contractant doit agir en toute occasion avec impartialité et comme un conseiller loyal conformément au code de déontologie de sa profession. Il s'abstient de faire des déclarations publiques concernant le projet ou les services sans l'approbation préalable du pouvoir adjudicateur. Il n'engage le pouvoir adjudicateur d'aucune manière sans le consentement préalable écrit de ce dernier.

Pendant la durée du marché, le contractant et son personnel respectent les Droits de l'Homme, et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays bénéficiaire.

La rémunération du contractant au titre du marché constitue sa seule rémunération dans le cadre du marché. Le contractant et son personnel doivent s'abstenir d'exercer toute activité ou de recevoir tout avantage qui soit en conflit avec leurs obligations envers le pouvoir adjudicateur.

Le contractant et son personnel sont tenus au secret professionnel pendant toute la durée du marché et après son achèvement. Tous les rapports et documents reçus ou établis par le contractant dans le cadre de l'exécution du marché sont confidentiels.

L'utilisation par les parties contractantes, de tous rapports et documents établis, reçus, ou remis au cours de l'exécution du contrat, est réglée par le contrat.

Le contractant s'abstient de toute relation susceptible de compromettre son indépendance ou celle de son personnel. Si le contractant perd son indépendance, le pouvoir adjudicateur peut, pour tout préjudice qu'elle aurait subi de ce fait, résilier le marché sans mise en demeure préalable et sans que le contractant puisse prétendre à une quelconque indemnité de rupture.

La Commission se réserve le droit de suspendre ou d'annuler le financement des projets si des pratiques de corruption de quelque nature qu'elles soient sont découvertes à toute étape de la procédure de passation du contrat ou du marché et si le pouvoir adjudicateur ne prend pas toutes les mesures appropriées pour remédier à cette situation. Au sens de la présente disposition, on entend par pratique de corruption toute proposition de donner ou consentir à offrir à quiconque un paiement illicite, un présent, une gratification ou une commission à titre d'incitation ou de récompense pour qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir des actes ayant trait à l'attribution du marché ou au marché conclu avec le maître d'ouvrage.

Toute offre sera rejetée ou tout contrat annulé dès lors qu'il sera avéré que l'attribution du contrat ou son exécution aura donné lieu au versement de frais commerciaux extraordinaires. Les frais commerciaux extraordinaires concernent toute commission non mentionnée au marché principal ou qui ne résulte pas d'un contrat en bonne et due forme faisant référence à ce marché, toute commission qui ne rétribue aucun service légitime effectif, toute commission versée dans un paradis fiscal, toute commission versée à un bénéficiaire non clairement identifié ou à une société qui a toutes les apparences d'une société de façade.

Le contractant s'engage à fournir à la Commission, à sa demande, toutes les pièces justificatives relatives aux conditions d'exécution du contrat. La Commission pourra procéder à tout contrôle, sur pièces et sur place, qu'elle estimerait nécessaire pour réunir des éléments de preuve sur une présomption de frais commerciaux extraordinaires.

Les contractants, convaincus de frais commerciaux extraordinaires dans le cadre de projets financés par l'Union européenne s'exposent, en fonction de la gravité des faits constatés, à la résiliation du contrat, voire à l'exclusion définitive du bénéfice des financements de l'Union européenne.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la procédure lorsqu'il s'avère que la procédure d'attribution du marché a été entachée d'erreurs substantielles, d'irrégularités ou de fraude. Lorsque de telles erreurs substantielles, irrégularités ou fraude sont découvertes après l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur peut s'abstenir de conclure le contrat.

SECTION 2 : FORMULAIRE DE SOUMISSION - MARCHÉ DE TRAVAUX

Référence de publication : LIS 75

Intitulé du marché : CONSTRUCTION ET MODERNISATION DES CANTINES PHP

A: P.H.P, B.P. 05 Nyombé, CAMEROUN

Un formulaire de soumission signé doit être fourni. La soumission comportera une déclaration signée par chaque entité juridique à l'origine de ladite offre, sur la base du modèle annexé au présent formulaire. **Tous les renseignements figurant dans la présente soumission ne doivent concerner que l'entité ou les entités juridique(s) soumettant ladite soumission.**

Tout document supplémentaire (brochure, lettre, etc.) joint à la soumission ne sera pas pris en considération. Les documents joints au formulaire de soumission de l'offre (ex : déclarations, preuves, etc.) peuvent être soumis en version originale ou en copie. Si des copies ont été soumises, les originaux devront être envoyés au pouvoir adjudicateur à la demande de celui-ci. Pour des motifs économiques et écologiques, nous vous invitons à soumettre vos dossiers sur support papier (pas de chemise ou d'intercalaire en plastique). Nous vous suggérons également d'imprimer, dans la mesure du possible, vos dossiers **recto verso**.

Un opérateur économique peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre lui-même et ces entités. Il doit dans ce cas prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché, par exemple par la production de l'engagement de ces entités de les mettre à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, devront respecter les mêmes règles d'éligibilité et notamment de nationalité, que l'opérateur économique en question.

1 PRÉSENTÉE PAR

Nom du (des) soumissionnaire(s)	Nationalité (pays d'établissement)

2 INTERLOCUTEUR (pour la présente offre)

Nom	
Adresse	
Téléphone	
Email	

3 DÉCLARATION(S) DU SOUMISSIONNAIRE

Chaque entité juridique identifiée au point 1 de ce formulaire doit soumettre une déclaration signée utilisant le format ci-dessous.

En réponse à votre lettre d'invitation à soumissionner pour le marché précité, nous soussignés déclarons par la présente que :

- 1 Nous avons examiné et nous acceptons dans sa totalité le contenu du dossier d'appel d'offres n° **LIS 75** du **21 novembre 2022**. Nous acceptons sans réserve ni restriction et intégralement ses dispositions.
- 2 Nous proposons d'exécuter, conformément aux termes du dossier et selon les conditions et délais indiqués, sans réserve ni restriction les travaux suivants : **Construction et modernisation des cantines PHP.**
- 3 Le prix de notre offre est de [à l'exclusion des remises décrites au point 4] :
Lot n° 1 : €/CFA
Lot n° 2 : €/CFA
Lot n° 3 : €/CFA
Lot n° 4 : €/CFA
- 4 Nous accordons une **remise** de [%], ou [.....€/CFA] dans le cas où le lot 1 nous seraient attribués.
Nous accordons une **remise** de [%], ou [.....€/CFA] dans le cas où le lot 2 nous seraient attribués.
Nous accordons une **remise** de [%], ou [.....€/CFA] dans le cas où le lot 3 nous seraient attribués.
Nous accordons une **remise** de [%], ou [.....€/CFA] dans le cas où le lot 4 nous seraient attribués.
Nous accordons une **remise** de [%], ou [.....€/CFA] dans le cas où tous les lots nous seraient attribués.
- 5 Cette offre est valable pour une période de 90 jours à compter de la date limite de soumission des offres.
- 6 Si notre offre est retenue, nous nous engageons à fournir une garantie de bonne exécution, sous forme de **retenue de 10%** sur le prix au moment de la réception provisoire, somme libérée à la réception définitive, 12 mois après la réception provisoire.
- 7 Notre société / compagnie [*et nos sous-traitants*] a / ont la nationalité suivante :
- 8 Nous soumettons cette offre nous-mêmes. Nous confirmons que nous ne soumissionnons pas sous une autre forme pour le même contrat
- 9 Nous ne relevons d'aucune des situations nous interdisant de participer à l'attribution du contrat, qui figurent au point 2.3.3 du Guide Pratique. Dans l'éventualité où notre offre serait retenue, nous nous engageons, si cela est demandé, à fournir les preuves usuelles aux termes de la législation du pays dans lequel nous sommes établis, attestant que nous ne nous trouvons dans aucune de ces situations d'exclusion. La date figurant sur la preuve ou sur les documents fournis ne sera pas antérieure de plus d'un an à la date de soumission de l'offre et, de surcroît, nous fournirons une déclaration certifiée conforme que notre situation n'a pas changée durant la période qui s'est écoulée depuis l'établissement de la preuve en question.
Nous sommes également conscients du fait que si nous ne fournissons pas ladite preuve dans un délai de 15 jours calendrier suivant la réception de la notification de l'attribution du marché ou si l'information fournie s'avère fausse, l'attribution pourra être considérée comme nulle et non avenue.
- 10 Nous nous engageons à respecter les clauses déontologiques figurant dans les instructions aux soumissionnaires et, en particulier, nous n'avons aucun conflit d'intérêt ni aucun lien spécifique équivalent à ce sujet avec d'autres candidats ou d'autres participants à la procédure lors de notre soumission. Nous ne sommes pas partie prenante, à quelque titre que ce soit, à une autre offre dans la présente procédure.

- 11** Nous informerons immédiatement le pouvoir adjudicateur de tout changement concernant les circonstances susmentionnées à n'importe quel stade de l'exécution du contrat. Nous reconnaissons et nous acceptons aussi que toute information inexacte ou incomplète puisse entraîner notre exclusion de cet appel d'offres et de tout autre contrat financé par l'UE/le FED.
- 12** Nous prenons note du fait que le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu de poursuivre cette invitation à soumissionner et se réserve le droit de n'attribuer qu'une partie du contrat. Il n'encourt aucune responsabilité vis-à-vis de nous en procédant ainsi.
- 13** Nous sommes parfaitement conscients et acceptons que nous puissions être exclus des procédures d'appel d'offres et de l'attribution du marché conformément au point 2.3.4 du Guide Pratique, pour une période maximale de 5 ans suivant la date du constat du manquement et jusqu'à 10 ans en cas de récidive dans les 5 ans suivant la date susmentionnée. De plus, nous acceptons que, au cas où nous faisons des fausses déclarations, commettons des erreurs substantielles, des irrégularités ou une fraude, nous serons frappés de sanctions financières représentant 2 % à 10 % de la valeur totale estimée du marché qui sera attribué. Ce taux peut être porté entre 4 % et 20 % en cas de récidive dans les 5 ans du premier manquement.
- 14** Nous sommes conscient que, pour assurer la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, nos données à caractère personnel peuvent être communiquées aux services d'audit interne, à la Cour des comptes européenne, à l'instance spécialisée en matière d'irrégularités financières ou à l'Office européen de lutte antifraude.

Nom et prénom :

Dûment autorisé à signer cette offre au nom de :

Lieu et date :

Cachet de la société / de la compagnie :

VOLUME 2 SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

1. Informations Générales :

- Le prestataire doit exécuter sans exception ni réserve, tous les travaux nécessités par sa profession et qui sont indispensables pour l'achèvement complet du projet ;
- Il appartient à l'entreprise de vérifier l'exactitude des renseignements fournis dans le présent document et de faire part de ses remarques, par écrit, lors de la remise de ses offres, fautes de quoi aucune réserve de sa part ne pourra être acceptée en cours d'exécution des travaux ;
- L'exécution des épreuves concourant à la réception de l'installation et la fourniture des moyens correspondants restent à la charge du titulaire du marché ;
- En tant qu'Homme de l'art, l'entrepreneur ne pourra prendre prétexte d'erreurs ou d'omissions qu'elles qu'en soient les causes ou origines. Il doit livrer des installations achevées en parfait état de fonctionnement.

2. Objet :

Dans le cadre de son plan d'investissement pour l'année 2021- 2022, la PHP envisage la construction et la modernisation des infrastructures abritant les cuisines. Pour cela, elle vous invite, par le présent Avis, à présenter votre offre, pour la réalisation des prestations ci-dessous présentées.

3. Conditions Générales :

Environnement :

- | | |
|---------------------------|---|
| - Site : | TIKO, NJOMBE, PENJA, SIR, BOUBA et DEHANE |
| - Pays : | Cameroun |
| - Température max : | 40°C à l'ombre |
| - Température mini : | 20°C à l'ombre |
| - Altitude : | 100m |
| - Humidité relative max : | 95% |

4. Nature de la prestation :

L'ensemble des prestations s'étalent sur quatre (04) lots :

LOT N°1 : Travaux de construction et de modernisation de quatre (04) cantines dans le domaine OUEST ;

LOT N°2 : Travaux de construction et de modernisation de trois (03) cantines à DEHANE, région du SUD ;

LOT N°3 : Travaux de construction et de modernisation d'une (01) cantine à TIKO dans la région du SUD-OUEST ;

LOT N°4 : Travaux de construction et de modernisation d'une (01) cantine au Magasin Central PHP à Penja.

5. Normes et réglementation :

Les prestations à exécuter doivent être conformes aux normes et réglementations suivantes :

- NFP 41.201 à 204 et P 30.401 ;
- DTU n° 53. 1, 53.2 et aux normes françaises ;
- Les textes techniques (DTU n° 55 d'Avril 1961) ;
- NF P 61.311 à 314 ou le DTU n° 52.1 pour les éléments minces.

6. Consistance de la prestation

6.1. Informations de bases

- La liste des prestations, citées ci-dessous, n'est pas exhaustive : il appartient à chaque prestataire de rajouter des travaux non cités mais nécessaires à la bonne exécution du projet ;
- Le prestataire doit réaliser et poser tous les ouvrages (gros et second œuvre) nécessaires à la bonne mise en œuvre et la mise en service du projet ;

- Le prestataire doit faire ressortir dans son offre technique :
 - **Les références de l'entreprise** : Bon de commande + PV de réception des marchés similaires (ouvrages de même nature ou similaires) ;
 - **La méthodologie d'exécution du projet** :
 - **Compréhension du projet** ;
 - **Les notes de calculs (et dimensionnement)** ;
 - **Les plans et schémas** illustrant clairement la solution proposée ;
 - Organisation du chantier et ordonnancement des tâches ;
 - Le plan de gestion de la sécurité et des déchets au chantier.
 - **La liste des ressources humaines affectées au projet**, y compris les pièces justificatives pour chacune des ressources : photocopies CV + diplômes et attestations de formation, photocopie attestation CNPS (exigée) + attestation d'employeur ;
 - **La liste des moyens (+ pièces justificatives) matériels, outillages et logistiques affectés au projet** : factures d'achats pour le matériel et l'outillage, carte grise pour les véhicules motorisés ;
 - **Le planning prévisionnel** (diagramme de Gantt sur MS PROJET) des travaux, faisant ressorti toutes les tâches concourantes au projet et les ressources y associés ;
 - **Le délai de livraison** des travaux (en semaines) ;
 - **Le plan d'assurance qualité**.
- En cas d'adjudication du marché et avant la mise en chantier, le prestataire doit soumettre à l'approbation des Services Techniques de la PHP son projet d'exécution (plans, schémas, planning d'exécution, méthodologie d'exécution, plan d'assurance qualité, plan d'analyse et de gestion des risques, plan de gestion du chantier...).

6.2. Spécifications techniques particulières

A. Etudes techniques

Le projet établi par la direction technique de PHP ne comporte pas les dessins de façonnage des armateurs et autres détails de coffrage qui se feront sur le chantier ou en atelier.

Il appartient donc à l'entrepreneur adjudicataire d'établir les moyens à mettre en œuvre pour réaliser les ouvrages d'après les plans d'exécution établis par le maître d'ouvrage.

L'acceptation de ce dernier ne dégagera en rien la responsabilité de l'entrepreneur.

Toutes les modifications conditionnant l'acceptation des documents établis par l'entrepreneur seront exécutées dans les délais impartis par ce dernier, et à ses frais exclusifs sans majoration du montant forfaitaire de son marché.

B. Nettoyage

Toute l'emprise du terrain doit être nettoyée suivant les limites prévues par le maître d'ouvrage.

C. Implantation / Alignement

L'entrepreneur se conformera à l'alignement et l'implication figurant dans les plans d'architecture.

D. Terrassement

- Les fouilles seront exécutées en rigoles pour les murs de séparation et en puits pour les semelles. Les fondations seront déterminées sur place, suivant la nature du sol.

- Les longrines en fondations ont une section de 20 x 20 cm, les détails des fondations. Les fondations descendront à une cote suffisante jusqu'au bon sol, de façon à assurer la stabilité des remblais et des terres extérieures.

E. Béton de propreté

A prévoir dans toutes les fouilles destinées à recevoir les ouvrages en fondations, il sera dosé à 150 kg/m³ de ciment CMI 42.5. Son épaisseur sera de 5 cm.

F. Fondations et semelles

Les fondations des bâtiments sont dimensionnées pour supporter ce dernier. Pour les ouvrages de fondations en béton armé (semelles, amorces et chaînage) seront exécutés conformément aux indications des plans. Les bétons de fondation seront dosés à 350 kg/m³ de CMI 42.5.

Le soubassement reposera sur des semelles en B.A. de 0,40 x 0,40 m avec des poteaux de 0,15 x 0,20. Des ceintures de longrines en B.A. dosé à 350 kg de ciment CMI42.5 de 0,20 x 0,20 finiront les ouvrages en soubassement (blocs creux de ciment de 20 x 20 x 40 cm bourrés au mortier dosé à 300 kg) avec les mêmes dimensions et s'élèveront sur une hauteur de 0,45 m à partir du sol naturel.

G. Remblai et préparation de sol

Le remblai proviendra des fouilles et la préparation de sol d'assise par rechargement des matériaux provenant d'emprunt. L'entrepreneur se conformera à l'alignement et l'implication figurant dans les plans d'architecture prévu à cet effet.

H. Dallage

Le dallage sera constitué par le béton de 07 cm d'épaisseur. Il sera non armé, dosé à 350 kg/m³ et sera coulé au-dessus des longrines et remblais.

I. Les maçonneries

Les murs en élévation au-dessus du dallage seront constitués en maçonnerie d'agglomérés de ciment dosé à 300 kg/m³. Ces murs seront en parpaings creux de 0,15 x 0,20 x 0,40 m.

Un chaînage général sera prévu au niveau du plafond et se retournera sur les murs de refends et cloisons.

J. Toiture et couvertures

La toiture sera constituée par une charpente faite de fermes et de pannes en bois dur du pays, et traité au xylamon sur lesquelles reposeront les tôles ondulées Alu 5/10e solidement fixées à l'aide des accessoires, de rondelles et joints souples avec des tuyaux PVC 100 sous gouttières pour recueillir les eaux pluviales afin de les conduire dans les canalisations.

K. Les enduits

Toute la maçonnerie sera enduite au mortier de ciment HYDRO dosé à 300kg/m³ de CMI 42.5. Ces surfaces devront être traitées de manière à recevoir la peinture.

L. Menuiserie métallique

Les ouvertures seront constituées de menuiserie bois de type iso plane pour les portes internes et en fer forgé pour les portes externes, les menuiseries vitrées pour les fenêtres protégées par des antivols en fer forgé.

M. Carrelage

- Les carreaux et accessoires de grès cérame porcelaine devront provenir d'usines notoirement connues, correspondant au minimum aux fabrications commercialisées. Leurs dimensions et tolérance de fabrication seront celles définies par les normes NF P 61.311 à 314 ou le TU n° 52.1 pour les éléments minces, étant entendu que la qualité de fabrication « bon choix » correspond au deuxième classement.

- Les caractéristiques des carreaux de grès cérame fin vitrifié sont proscrites. Cependant, si cela est nécessaire, le fournisseur devra garantir par les P.V d'essais justifiant leurs qualités physiques. Les carreaux grès utilisés seront du classement UPEC suivant : U4 P3 E. C1.

N. Canalisations souterraines

L'entrepreneur devra fournir des installations complètes en ordre du marché réalisé conformément aux règles de l'art, normes, règlements et prescriptions techniques qui leur sont applicables.

Il aura notamment à sa charge :

- les percements, trous raccords et scellements de toute nature dans les planchers, murs, cloisons à l'exécution des travaux à effectuer dans la structure béton qui seront obligatoirement réalisés par l'entrepreneur de gros œuvre sur indications et la responsabilité de l'adjudicataire du présent lot ;
- la fourniture et pose des fourreaux pour toutes les traversées de maçonnerie ;
- la fourniture des connections horizontales enterrées ;
- l'évacuation : la canalisation enterrée des eaux de pluies sera en PVC de diamètre approprié à chaque évacuation.

O. Regards, fosses

Les regards et fosses seront exécutés en maçonnerie d'agglos pleins de 15x20x40 dosé à 300 kg/m³ de ciment CPJ. Les sections intérieures sont indiquées par les plans.

Les travaux comprendront :

- Blindage d'étalement nécessaire à la mise en œuvre du béton de propreté ;
- Fabrication, fourniture, transport et mise en œuvre du béton de propreté, coffrage, ferrailage, fabrication, fourniture et mise en œuvre des agglos dosé à 300 kg/m³ de ciment ;
- Fourniture et pose de dalettes en béton armé munie, pour la manutention d'orifices en tôle galvanisée scellées dans l'épaisseur de la dalle, exécution d'une cunette en béton dosé à 250 kg/m³ de ciment et d'une hauteur égale aux 8/10 du diamètre de la canalisation, plages inclinées à 10 % se raccordant aux parois, remblaiement de la fouille avec toutes suggestions de compactage, réglage et évacuation des terres excédentaires, etc...
- Mise en dépôt du déblai excédentaire.

P. Peinture et revêtement

Le présent lot concerne la fourniture et les façons d'ouvrage nécessaires à l'exécution des travaux de peinture, à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments. Les travaux comportent la mise en œuvre des prestations du commerce et d'ouvrages façonnés de la profession, en fourniture et pose, y compris toutes suggestions pour obtenir des ouvrages « comptes ».

6.3. Descriptif des travaux

Les prestations listées ci-dessous ne sont qu'un descriptif sommaire des travaux à réaliser, elles ne doivent en aucun cas servir de canevas ou de modèle d'offre. Il appartient à chaque soumissionnaire de présenter, selon les informations recueillies lors de la visite du site, une offre bien détaillée qui, devra faire ressortir toutes les opérations ou tâches à effectuer.

Les travaux à réaliser comprendront le cadre de devis ci-après pour chaque cantine des LOTS 1, 2 & 4 :

DEVIS ESTIMATIF QUANTITATIF POUR TRAVAUX DE MODERNISATION DES CANTINES DANS LE DOMAINE			
	Désignations	Qté	U
II	MACONNERIE - ELEVATION		
I,1	Divers travaux de démolition des ouvrages /parties d'ouvrages existants y compris évacuation et toutes suggestions	1,0	ff
I,2	Maçonnerie d'agglos de 15x20x40 pour murs y compris toutes suggestions	35,0	m2
I,3	Béton armé pour poteaux, linteaux et poutres dosé à 350kg/m3 y compris ferrailage et coffrage (HA 10)	1	m3
I,4	Enduit vertical dosé à 300kg/m3 deux faces taloché au mortier de ciment y/c toutes suggestions de raccordement	70,0	m2
I,5	Construction d'un plan de travail de travail en matériaux définitif dans la cuisine y compris toutes sujétions de plomberie et carrelage	6	m2
I,6	Remise en état de la toiture (charpente et couverture) y compris planches de rives et toutes suggestions	25	m2
	Sous total I		
II	MENUISERIE BOIS-ALU ET METALLIQUE		
II,1	Fourniture et pose porte métallique double battant de 1,20x2, 20 y/c huisserie et serrure de type vachette y compris toutes suggestions	1	U
II,2	Fourniture et pose placard en bois du pays traité y compris vitre et toutes suggestions	12	m2
II,3	Fourniture et pose plafond en contreplaqué de 4 mm y compris ossature et toutes suggestions	24	m2
II,4	Fourniture et pose plafond en tôle lisse autour d'ouvrage y compris ossature et toutes suggestions	15	m2
II,5	Fourniture et pose fenêtres alu 1.00x 1,40	3,6	U
II,6	Fourniture et pose cadres antivols pour fenêtres 1.20x2, 00	3,6	m2
II,7	Fourniture et pose habillage en toile moustiquaire pour l'espace de préparation y compris porte, ossature et toutes suggestions	28	m2
	Sous total IV		
III	REVETEMENT - CARREAUX		
III,1	Fourniture et pose carreaux de 40x40 en grès cérame au sol, plan de travail et toutes suggestions	20	m2
III,2	Fourniture et pose des faïences de 20x30 de hauteur 2,80m au-dessus du sol y compris la pailasse et toutes suggestions	48	m2
	Sous total V		
IV	ELECTRICITE		
IV,1	Fourniture et pose gaine annelée en 50ml et toutes suggestions	1	Rlx
IV,2	Boîtes de 200x200	1	U
IV,3	Prise de courant force 2P+T/20A (chauffe-eau)	3	U
IV,4	Interrupteurs SA	2	U
IV,5	Réglette simple de 1,20 complètes	3	U
IV,6	Barrette de domino de 20A	2	U
IV,7	disjoncteur module 25A	2	U
IV,8	disjoncteur module 6A	2	U
IV,9	câble R2V 3x2, 5 mm pour installation et alimentation	100	ml
	Sous total VI		
V	PLOMBERIE SANITAIRE		

V,1	Lave main à bouton poussoir avec disconnecteur intégré, comprenant : douchette, crochet mural, flexible nylon armé 80 cm et robinet temporisé, y compris raccordement EF attaches et fixation	2	U
V,2	Fourniture et pose des canalisations en tuyaux à compression PEX Ø 16 y compris raccords, robinets, vannes et toutes sujétions.	1	ens
V,3	Porte-savon y compris vis de fixation,	2	U
V,4	Siphon de sol Ø 90 y compris vis de fixations de raccordement au réseau EU	2	U
V,5	Construction d'un plan de travail en béton avec évier y compris carrelage, plomberie et toutes suggestions	1	ff
	Sous total VII		
VI	PEINTURE		
VI,1	Application de deux couches de peinture vinylique type pantex 1300 sur mur extérieur	52	m2
VI,2	Application de deux couches de peinture vinylique type pantex 800 sur mur intérieur	108	m2
VI,3	Application de deux couches de peinture vinylique type pantex 800 ou similaire sur plafond	24	m2
VI,4	Application de deux couches de peinture à huile vert ral 6011 sur mur extérieur et toute la menuiserie	52	m2
	Sous total X		

RECAPITULATIF BATIMENT

MACONNERIE-ELEVATION		
MENUISERIE GENERALE		
REVETEMENT - CARREAUX		
ELECTRICITE		
PLOMBERIE SANITAIRE		
PEINTURE		

MONTANT HT POUR UNE CANTINE

MONTANT HT POUR CANTINES

(NB. Le nombre de cantines est fonction du lot)

Les travaux à réaliser comprendront le cadre de devis ci-après pour la cantine du LOT 3 :

DEVIS ESTIMATIF QUANTITATIF POUR TRAVAUX DE MODERNISATION DE LA CANTINE DE TIKO			
	DESIGNATION	Qté	U
I	MACONNERIE - ELEVATION		
I.1	Divers travaux de démolition des ouvrages /parties d'ouvrages existants y compris évacuation et toutes suggestions	1	ff
I.2	Maçonnerie d'agglos de 15x20x40 pour murs y compris toutes suggestions	35	m2
I.3	Béton armé pour poteaux, linteaux et poutres dosé à 350kg/m3 y compris ferrailage et coffrage (HA 10)	1	m3
I.4	Enduit vertical dosé à 300kg/m3 deux faces taloché au mortier de ciment y/c toutes suggestions de raccordement	70	m2
I.5	Construction d'un plan de travail de travail en matériaux définitif dans la cuisine y compris évier et toutes suggestions de plomberie et carrelage	16	m2
I.6	Remise en état de la toiture (charpente et couverture) y compris planches de rives et toutes suggestions	50	m2
	Sous total I		
II	MENUISERIE BOIS-ALU ET METALLIQUE		
II.1	Fourniture et pose porte métallique double battant de 1,20x2, 20 y/c huisserie et serrure de type vachette y compris toutes suggestions	1	U
II.2	Fourniture et pose placard en bois du pays traité y compris vitre et toutes suggestions	12	m2
II.3	Fourniture et pose plafond en contreplaqué de 4 mm y compris ossature et toutes suggestions	40	m2
II.4	Fourniture et pose bande houlées et rives de faitières autour d'ouvrage y compris ossature et toutes suggestions	65	ml
II.5	Fourniture et pose fenêtres alu 1.00x 1,40	3,6	m2
II.6	Fourniture et pose cadres antivols pour fenêtrés 1.20x2, 00	3,6	m2
II.7	Fourniture et pose habillage en toile moustiquaire y compris ossature et toutes suggestions	28	m2
	Sous total IV		
III	REVETEMENT - CARREAUX		
III,1	Fourniture et pose carreaux de 40x40 en grès cérame au sol, plan de travail et toutes suggestions	266	m2
III,2	Fourniture et pose des faïences de 20x30 de hauteur 2,80m au-dessus du sol y compris la paillasse et toutes suggestions	68	m2
	Sous total V		
IV	ELECTRICITE		
IV.1	Fourniture et pose gaine annelée en 100ml et toutes suggestions	1	Rlx
IV.2	Boîtes de 200x200	2	U
IV.3	Prise de courant force 2P+T/20A (chauffe-eau)	3	U
IV.4	Interrupteurs SA	2	U

IV.5	Réglette simple de 1,20 complètes	5	U
IV.6	Barrette de domino de 20A	2	U
IV.7	disjoncteur module 25A	2	U
IV.8	disjoncteur module 6A	2	U
IV.9	câble R2V 3x2, 5 mm pour installation et alimentation	100	ml
	Sous total VI		
V	PLOMBERIE SANITAIRE		
V.1	Lave main à bouton poussoir avec disconnecteur intégré, comprenant : douchette, crochet mural, flexible nylon armé 80 cm et robinet temporisé, y compris raccordement EF attaches et fixation	2	U
V.2	Fourniture et pose des canalisations en tuyaux à compression PEX Ø 16 y compris raccords, robinets, vannes et toutes sujétions.	1	ens
V.3	Porte-savon y compris vis de fixation,	2	U
V.4	Siphon de sol Ø 90 y compris vis de fixations de raccordement au réseau EU	2	U
V.5	Construction d'un plan de travail en béton avec évier y compris carrelage, plomberie et toutes suggestions	1	ff
	Sous total VII		
VI	PEINTURE		
VI.1	Application de deux couches de peinture vinylique type pantex 1300 sur mur extérieur	85	m2
VI.2	Application de deux couches de peinture vinylique type pantex 800 sur mur intérieur	138	m2
VI.3	Application de deux couches de peinture vinylique type pantex 800 ou similaire sur plafond	24	m2
VI.4	Application de deux couches de peinture à huile vert ral 6011 sur mur extérieur et toute la menuiserie	94	m2
	Sous total X		
	TOTAL GENERAL CANTINE TIKO		

7. Délai de livraison :

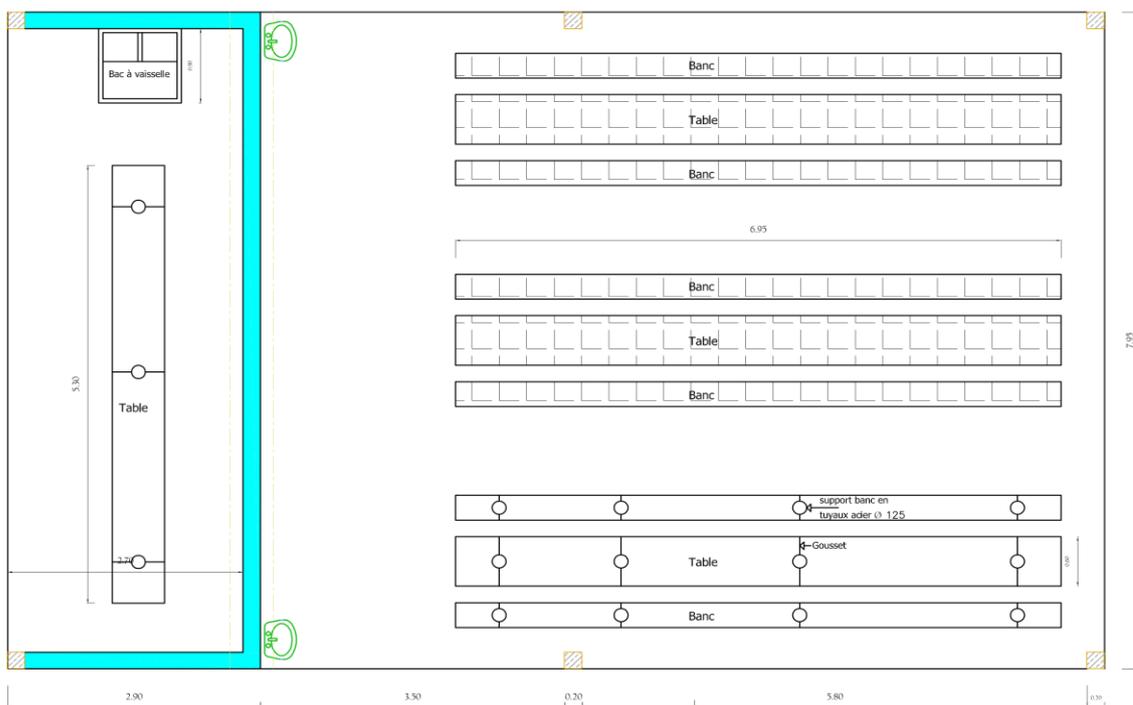
Les délais de livraison des prestations ci-dessus citées ne peuvent excéder :

- Pour le LOT 1 : **Huit (08) semaines calendaires** ;
- Pour le LOT 2 : **Huit (08) semaines calendaires** ;
- Pour le LOT 3 : **Huit (08) semaines calendaires** ;
- Pour le LOT 4 : **Huit (06) semaines calendaires.**

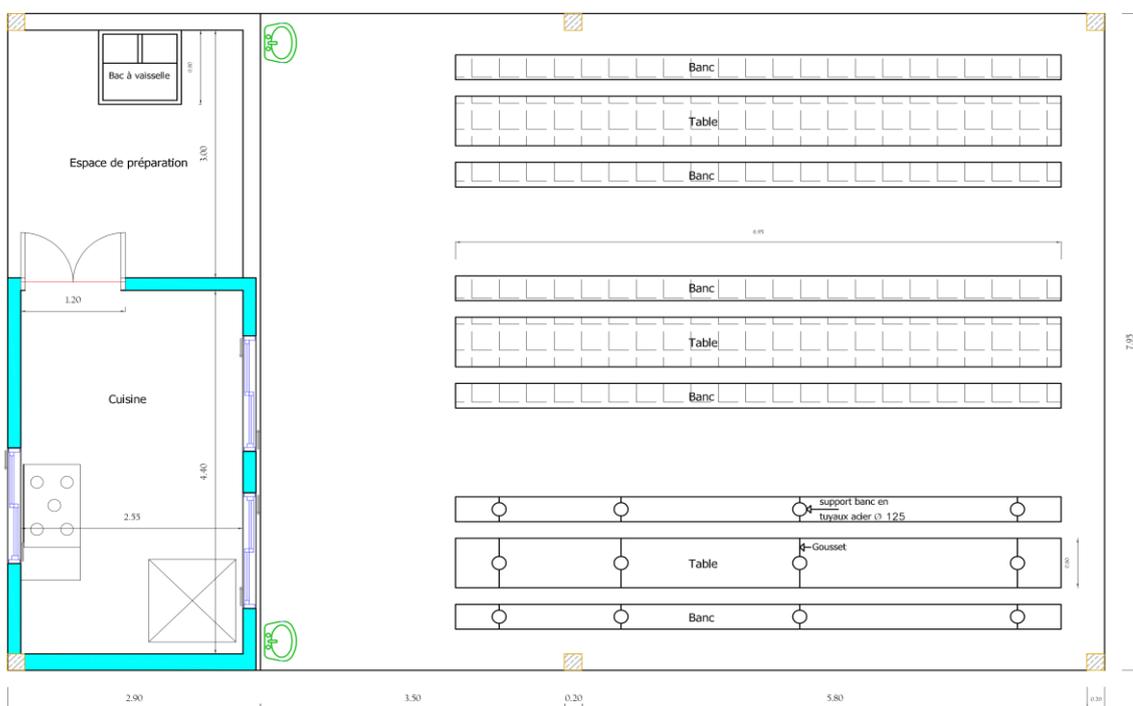
8. Documents Annexes : plans

- *Annexe : PLANS DES CANTINES*

• **ANNEXE : PLANS DES CANTINES LOTS 1,2&4**



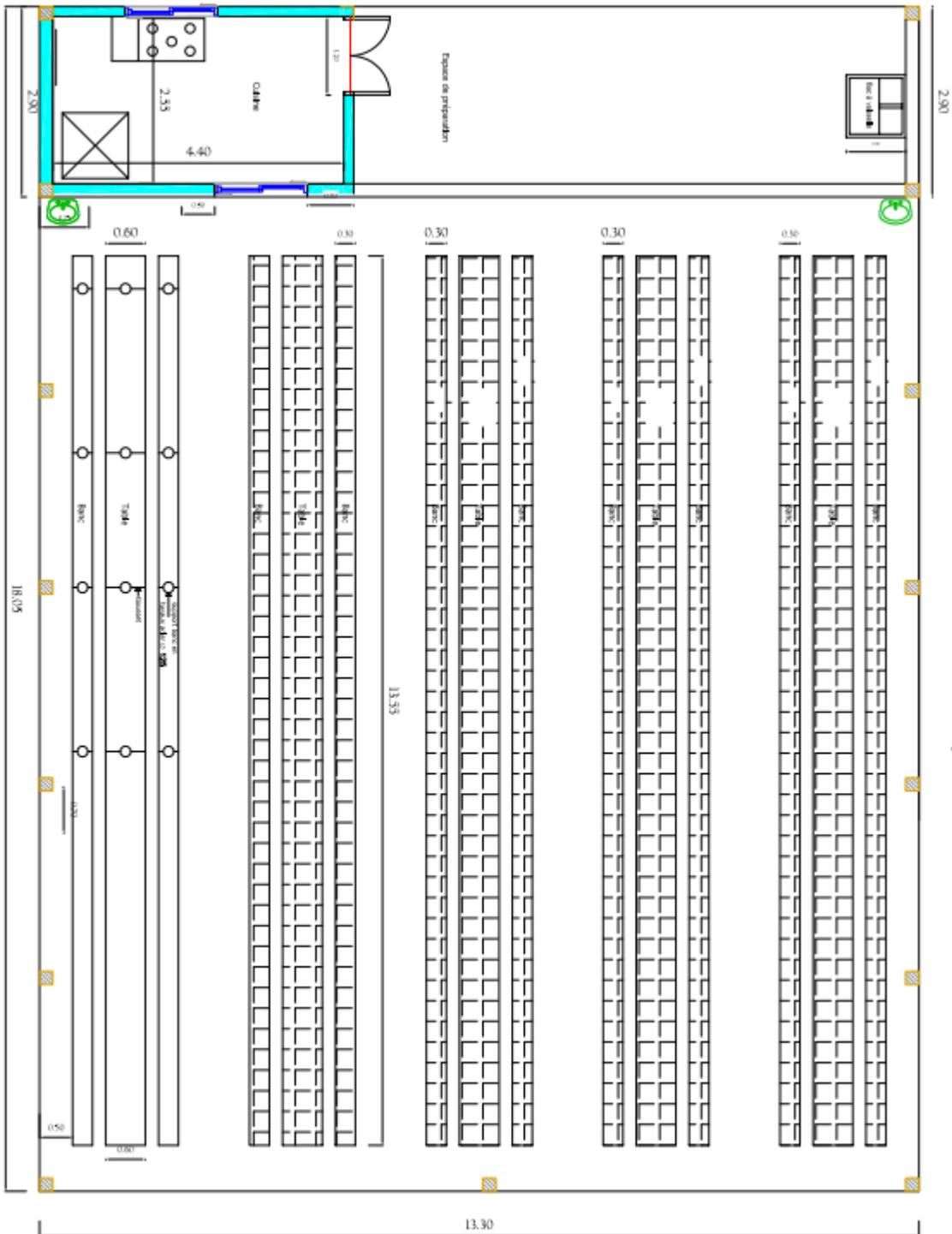
Vue en plan cantine existante



Vue en plan cantine projet

Entreprise	Echelle	MODERNISATION CANTINES SECTEURS	Date	Indice	Modif
PHP		PLANS	FEV2022	DSOLPO	
DESSINER PAR		ADEBADA VALERIE	Responsable bureau d'étude & construction PHP		
VALIDER PAR		J. LARGENTON / A. DOUMBIA	D.T.M		

• **ANNEXE : PLAN CANTINE LOTS 3 TIKO**





IL CONVIENT DE FOURNIR CETTE FICHE COMPLÉTÉE, SIGNÉE ET ACCOMPAGNÉE D'UNE COPIE DES DOCUMENTS OFFICIELS (REGISTRE(S) DE COMMERCE, JOURNAL OFFICIEL, IMMATRICULATION À LA TVA...) JUSTIFIANT LES DONNÉES INDIQUÉES

ENTITÉ LÉGALE

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ http://ec.europa.eu/budget/contracts_grants/info_contracts/legal_entities/legal_entities_fr.cfm#fr

Veuillez remplir le formulaire en LETTRES CAPITALES et en CARACTÈRES LATINS.

ENTITÉ DE DROIT PRIVÉ/PUBLIC AYANT UNE FORME JURIDIQUE

NOM OFFICIEL ①	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>		
NOM COMMERCIAL (si différent)	<input type="text"/> <input type="text"/>		
ABRÉVIATION	<input type="text"/>		
FORME JURIDIQUE	<input type="text"/>		
TYPE D'ORGANISATION ②	A BUT LUCRATIF <input type="checkbox"/>	SANS BUT LUCRATIF <input type="checkbox"/>	ONG ② OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL ③	<input type="text"/>		
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)	<input type="text"/>		
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE <input type="text"/>	PAYS <input type="text"/>	
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	<input type="text"/> JJ	<input type="text"/> MM	<input type="text"/> AAAA
NUMÉRO DE TVA	<input type="text"/>		
ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL	<input type="text"/> <input type="text"/>		
CODE POSTAL	<input type="text"/>	BOÎTE POSTALE	<input type="text"/>
VILLE	<input type="text"/>		
PAYS	<input type="text"/>	TÉLÉPHONE	<input type="text"/>
COURRIEL	<input type="text"/>		

DATE

CACHET

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ

① Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

② ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

③ Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.



SIGNALÉTIQUE FINANCIER

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

http://ec.europa.eu/budget/contracts_grants/info_contracts/financial_id/financial_id_fr.cfm#fr

Veuillez remplir le formulaire en LETTRES CAPITALES et en CARACTÈRES LATINS.

COORDONNÉES BANCAIRES ①	
INTITULÉ DU COMPTE ②	<input type="text"/>
IBAN/NUMÉRO DE COMPTE ③	<input type="text"/>
DEVISE	<input type="text"/>
CODE BIC/SWIFT	<input type="text"/>
CODE DE L'AGENCE ④	<input type="text"/>
NOM DE LA BANQUE	<input type="text"/>
ADRESSE DE L'AGENCE BANCAIRE	
RUE ET NUMÉRO	<input type="text"/>
VILLE	<input type="text"/>
CODE POSTAL	<input type="text"/>
PAYS	<input type="text"/>
DONNÉES DU TITULAIRE DU COMPTE TELLE QUE DÉCLARÉE À LA BANQUE	
TITULAIRE DU COMPTE	<input type="text"/>
RUE ET NUMÉRO	<input type="text"/>
VILLE	<input type="text"/>
CODE POSTAL	<input type="text"/>
PAYS	<input type="text"/>
REMARQUE	<input type="text"/>
CACHET DE L'AGENCE + SIGNATURE DU REPRÉSENTANT DE LA BANQUE ⑤	DATE (obligatoire)
	SIGNATURE DU TITULAIRE DE COMPTE (obligatoire)

① Veuillez indiquer les coordonnées de la banque finale, et non celles de la banque intermédiaire.

② Cela ne fait pas référence au type de compte. L'intitulé du compte correspond généralement au nom du titulaire de compte. Toutefois, il est possible à ce dernier de donner un autre intitulé à son compte bancaire.

③ Veuillez indiquer le code IBAN (International Bank Account Number) s'il existe dans le pays où votre banque est établie

④ Uniquement pour les USA (code ABA), l'Australie/la Nouvelle-Zélande (code BSB) et le Canada (code de transit).
Ne s'applique pas aux autres pays.

⑤ Il est préférable de joindre une copie d'un relevé bancaire RÉCENT. Veuillez noter que le relevé bancaire doit comporter toutes les informations indiquées ci-dessus sous «INTITULÉ DU COMPTE», «NUMÉRO DE COMPTE/IBAN» et «NOM DE LA BANQUE». Si un relevé est joint, le cachet de la banque et la signature de son représentant ne sont pas requis. La signature du titulaire de compte et la date sont TOUJOURS obligatoires.